Institut Belge pour la Sécurité Routière asbl

Chaussée de Haecht 1405 - B-1130 Bruxelles
Téléphone 02/244.15.11 - Téléfax 02/216.43.42
E-mail : info@ibsr.be - Internet : www.ibsr.be
TVA BE 432.570.411



RAPPORT D'HOMOLOGATION D'UN COMPTEUR D'IMPULSIONS CD CONCEPT TYPE CD400

Réf. Administration : -
Réf. Homologation : -
Dossier Constructeur : CD Concept CD400

Bruxelles, le 23 décembre 2009

1. IDENTIFICATION

1.1. DEMANDEUR

Nom : CD CONCEPT sprl
Adresse : Bois Rouge 29
3791 RÉMERSDAEL

1.2. FABRICANT

Nom : CD CONCEPT sprl
Adresse : Bois Rouge 29
3791 RÉMERSDAEL

1.3. FOURNISSEUR

Idem demandeur.

2. BUT

Il s'agit d'une homologation de compteurs d'impulsions : CD Concept CD400. Le but est de vérifier si elle est conforme à l'instruction n° V0-43.12-2005-02-2008-Rev1 du SPF Mobilité et Transports. Les essais sont réalisés conformément à la procédure MEC-53. L'homologation porte uniquement sur la fonction « compteur d'impulsions » et non aux autres fonctions de l'appareil.

3. CONCLUSION

Le mode « compteur d'impulsions » sur les appareils CD Concept CD400, version software V2.00-BE satisfait à l'instruction n° V0-43.12-2005-02-2008-Rev1 du SPF Mobilité et Transports. La durée de validité de l'homologation est de 10 ans. Elle peut être prolongée pour des périodes successives de même durée.

Le mode « compteur d'impulsions » sur les appareils CD Concept CD400, version software V2.00 satisfait à l'instruction n° V0-43.12-2005-02-2008-Rev1 du SPF Mobilité et Transports excepté test de vitesse automatique. Ce système de réalisation automatique des disques d'essais des tachygraphes électroniques n'est pas autorisé en Belgique.

4. ESSAIS REALISES

4.1. LABORATOIRE

Institut Belge pour la Sécurité Routière asbl
Chaussée de Haecht 1405
1130 BRUXELLES

4.2. DATES

13.11.2009

4.3. LIEU

Institut Belge pour la Sécurité Routière asbl
Chaussée de Haecht 1405
1130 BRUXELLES

5. OBJET D'ESSAI

L'échantillonnage ne fait pas partie intégrante de la prestation du laboratoire.

5.1. CARACTERISTIQUES

Un seul exemplaire a été présenté :

- CD Concept CD400 SW : V2.0-BE,
- n° de série : 56000204.

5.2. DATES DE RECEPTION

Voir point 4.2.

6. DESCRIPTION

6.1. N° DE TYPE

CD Concept CD400 : Cet appareil peut être utilisé comme testeur ou comme compteur d'impulsions. Le dernier mode sera étudié dans ce dossier.

6.2. VERSION DE SOFTWARE

- CD Concept CD400 : V2.00-BE,
- CD Concept CD400 : V2.00 (Pas autorisée en Belgique).

6.3. L'APPAREIL EST CONSTITUE D'UNE PARTIE

Le CD Concept CD400 est alimenté par le tachygraphe lui-même, excepté pour le K13xx/1318 et le FTCO1319.

Les photos de l'appareillage se trouvent dans le dossier « Dossier de demande d'homologation pour le compteur d'impulsion CD Concept-CD400 V2.0 » en annexe.

Les fonctions de l'appareil sont les suivantes CD Concept CD400 :

- mesure du coefficient "w" sur le sol (automatique ou manuel),
- mesure de la constante "k" des tachygraphes électroniques,
- simulation de la vitesse en fonction de la constante "k",
- programmation d'un tachygraphe,
- test totalisateur des tachygraphes électroniques,
- test horloge.

7. CRITERES

Les critères pour l'homologation sont repris dans l'instruction n° V0-43.12-2005-02-2008-Rev1 du SPF Mobilité et Transports.

8. ANALYSE DU DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique (1ère partie envoyée le 11/11/2009 « Mode d'emploi du programmateur de tachygraphe CD400 » en Français , 2ère partie envoyée le 23/11/2009 « CD400 V2.00 Dossier CD Concept - CD400 V2 0 et software CD400 V2.0.hex », 3nde partie envoyée le 23/11/2009 « CD400-UM-NL Handleiding » , 4ème partie « software CD400 V2.0 - BE.hex » envoyée le 02/12/2009) et 5ème partie « CD400-UM-FR V2 0 (04-12-2009) Manuel utilisateur » et « CD400-UM-NL V2 0 (04-12-2009) handleiding » envoyée le 4/12/2009) est complet et reprends les données suivantes décrites dans l'instruction n° V0-43.12-2005-02-2008-Rev1:

1. données générales :
   a. identification complète du demandeur,
   b. identification complète du fabricant,
   c. dénomination du système avec mention du type, dimensions,
   d. récapitulatif de différentes options.
2. table des matières,
3. photos de l'appareillage et de ses différents accessoires, des connecteurs, du câblage, de l'appareil ouvert et des circuits imprimés,
4. caractéristique du système,
5. fonctionnement du système ; Commande, affichage, raccordement + câblage et programmation,
6. dépôt d'un système pour examen (remis après examen) et dépôt d'une EPROM contenant le programme,
7. manuel d'utilisation et d'entretien en 2 exemplaires (français (annexe 1) et néerlandais (annexe2)),
8. description du dispositif de scellement du fabricant,
9. plans électroniques complets : schéma de principe, schéma électronique (+ nomenclature des couleurs des fils), implantation + liste des composants,
10. types de tachygraphes pouvant être contrôlés et programmés.

Conforme

9. ESSAIS ET CONTROLES

L'annexe VI de l'instruction n° V0-43.12-2005-02-2008-Rev1 du SPF Mobilité et Transports décrit les essais d'homologation.

Essais effectués selon la procédure MEC-53.

Les résultats des essais sont repris dans le rapport d'essai d'homologation se trouvant dans l'annexe 3 :

- 000-20091113-53-DVL01,
- 000-20091113-53-DVL02,
- 000-20091113-53-DVL03.

Conforme

10. TYPES DE TACHYGRAPHES POUVANT ETRE CONTROLES ET PROGRAMMES

- Tachygraphes électroniques :
  - type Kienzle 1314/1318,
  - type Kienzle 1319,
  - type Motometer EGK 100,
  - type Kienzle MTCO 1324,
  - type Veeder-Root 2400,
  - autres : Veeder-Root 8300/8400, Veeder-Root 1400, Jaeger G50/G51/G54.
- Digitaux :
  - de la marque Actia,
  - de la marque Stoneridge,
  - de la marque VDO/Siemens,
  - autres : Tous les tachygraphes digitaux conformes à l'annexe 1B de la réglementation européenne.

11. CONCLUSION GENERALE

Conforme

M. Levenstond, Ir.
Adjoint Responsable Département Technique

D. Van Asselbergh, ing.
Responsable laboratoire